

**POLITIQUE DE DONNS POUR DES
PROJETS DE COOPÉRATION ET DE
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE
IMPLIQUANT DES GROUPES
D'ÉTUDIANTES ET D'ÉTUDIANTS**

AVERTISSEMENT

La politique de dons pour des projets de coopération et de solidarité internationale, impliquant notamment des groupes étudiants, fait l'objet d'un jugement par le comité action internationale. Les critères définis ci-dessous sont donc présentés à titre de référence. Le comité peut motiver en conséquence différemment s'il juge opportun de recommander un projet indépendamment de la politique. La politique de dons est évidemment soumise aux contraintes du cadre budgétaire du CAI.

Les demandes de dons sont formulées par écrit sur le formulaire rendu disponible par la Fédération.

Le comité détermine annuellement deux dates limites (automne et hiver) pour présenter les projets, lesquels sont étudiés et évalués par le comité.

A Critères favorisant l'obtention du maximum prévu :

Aide humanitaire d'urgence.

Projets se déroulant dans un pays dont les besoins d'aide extérieure sont reconnus.

Projets dont la réalisation aura un impact politique, social ou économique.

Projets réalisés ou supervisés par des membres de la FNEEQ.

Tout projet qui recevra l'accord unanime du comité sans référer nécessairement à la structure des dons (par "E").

Projet répondant à une demande formulée par la communauté dans laquelle celui-ci se déroulera

La durée du projet ;

Le nombre de participantes et de participants

Le comité étudie également les rapports ou comptes rendus des projets similaires réalisés dans les années précédentes.

B Critères défavorisant l'obtention du maximum prévu :

Les projets « clefs en main » structurés par un fournisseur indépendant.

Les projets ne concernant qu'un seul individu plutôt qu'un groupe.

En règle générale, la contribution de la FNEEQ à des projets bénéficiant déjà du soutien de l'État est réduite en regard de l'importance de ce soutien.

C Sont exclus

Les projets à caractère strictement culturel ou touristique.

D Autres projets :

Un projet n'impliquant qu'un (1) ou deux (2) participants peut être soumis au comité s'il:

- est en lien avec des syndicats de pays étrangers;
- est accepté à l'unanimité du comité.

E Structure des dons - dans le cadre des priorités et sur présentation d'une demande conforme :

- Le comité d'action internationale évalue les projets qui sont présentés en considérant les fonds disponibles. Il tient également compte de la diversité de la composition de la
- Fédération (par exemple, par regroupement ou par région).
- Le montant du don est approuvé par le comité exécutif ou par le Bureau fédéral sur la recommandation du comité.
- Le montant maximal pouvant être accordé est de 1000 \$.

Le [formulaire](#) de demande est envoyé l'adresse fneeq-don@csn.qc.ca.

Date limite de l'automne 2020 : à déterminer.

Date limite de l'hiver 2020 : à déterminer.